

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 068-23 C

Objet : *RS - Constat de désaffectation et déclassement de la consigne de 50 places vélos, implantée au lieu-dit la Plaine des Sports des Barillettes à Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 068-23 C

objet **RS - Constat de désaffectation et déclassement de la consigne de 50 places vélos, implantée au lieu-dit la Plaine des Sports des Barillettes à Saint-Alban-Leyse**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, indique que des travaux sont en cours pour l'aménagement d'une nouvelle consigne en bois de 100 places pour vélos, au lieu-dit la Plaine des Sports des Barillettes à Saint-Alban-Leyse.

De fait, la consigne de 50 places pour vélos, située dans le même secteur, ne sera plus utilisée à terme. L'ensemble des équipements (racks à vélos, casiers, borne d'ouverture...) qui la compose sera transféré dans la consignes de 100 places et l'alimentation électrique sera coupée.

La commune de Saint-Alban-Leyse a sollicité Grand Chambéry afin de conserver en lieu et place cet abri pour stocker les équipements des différents clubs de sport de la commune. Aussi, considérant la vétusté de cette consigne qui a été totalement amortie, cet espace sera cédé ultérieurement, en l'état, à la commune de Saint-Alban-Leyse.

Il est donc proposé d'une part de constater la désaffectation de cette consigne de 50 places dès enlèvement de tous les équipements et vélos actuellement présents dans la consigne et coupure de l'alimentation électrique, et d'autre part de prononcer son déclassement du domaine public.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 3111-1 et L. 2141-1,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **constate** la désaffectation de l'ancienne consigne de 50 places pour vélos située au lieu-dit la Plaine des Sports des Barillettes à Saint-Alban-Leyse (plan joint) dès enlèvement de tous les équipements et vélos actuellement présents dans la consigne et coupure de l'alimentation électrique,

Article 2 : **prononce**, dans le même temps, le déclassement du domaine public de cette même consigne selon le plan annexé,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **068-23 C**

Objet de l'acte : RS - Constat de désaffectation et déclassement de la consigne de 50 places vélos, implantée au lieu-dit la Plaine des Sports des Barillettes à Saint-Alban-Leysse

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 1 - Classement, déclassement, désaffectation

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : plan de situation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29257H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29257H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023